



La situation d'alerte renforcée prévoit notamment les restrictions suivantes :

- interdiction de lavage des véhicules hors des stations de lavage avec dispositif de recyclage
- interdiction de remplissage des piscines privées et publiques hors raisons techniques ou sanitaires
- interdiction de nettoyage des espaces extérieurs (voiries, terrasses, façades, toitures...) sauf par une entreprise de nettoyage professionnelle ou une collectivité
- la période d'interdiction d'arrosage des pelouses, jardins, potagers privés, espaces verts publics et terrains de sport s'étend de 9h à 20

